

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 23 février à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Richard ORHANT - Bertrand CAGNEAUX - Didier LELIEVRE - Marie-Paule GERVAIS - Dominique BASSET - Karine TRASSARD-DERDA - Jean-Luc FAVREL - Christel ROGER - Virginie JOBARD.

Membre absent : Gaëlle LE HINGRAT - Nathalie DRIAUX

Le conseil municipal est composé de 15 membres en exercice, 13 membres sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET.

Madame Christel ROGER, ne souhaitant pas participer au débat sur le PADD, se retire et ne participe pas au vote. 12 membres du conseil vont délibérer sur le point suivant.

- **Objet : Approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables  
Délibération N° 2015-01**

Monsieur le maire rappelle les dispositions des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), Urbanisme et Habitat (UH), Engagement National pour l'Environnement (ENE). Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF). Il souligne que leurs dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le maire indique que les orientations de PADD, débattues le 30 septembre 2013, ont été ajustées pour prendre davantage en compte les observations des personnes publiques associées et échange durant la concertation. Il explique que le débat sur les orientations générales du PADD mérite d'être à nouveau tenu. Conformément à l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, il expose le nouveau contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Après avoir entendu, monsieur le maire,

- Vu les dispositions des lois Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, Grenelle 1 du 3 août 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010, ALUR du 24 mars 2014 et LAAF du 13 octobre 2014 et, notamment, l'article L.123-1 du code de l'urbanisme,
- Vu les dispositions du décret du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et celles des articles R.123-1 et suivants,
- Vu les orientations du PADD, dont l'économie générale est considérée pour une période de 20 ans, débutant en 2015, date à partir de laquelle le présent projet de PLU pourra être exécutoire.
- Vu la délibération du conseil municipal de Mondrainville, en date du 22 novembre 2013, validant le projet urbain intercommunal d'un espace partagé de commerces et services de proximité et de commodité.
  
- Considérant l'avis du bureau et la délibération du Schéma de Cohérence Caen Métropole, en date du 24 mai 2013, se prononçant favorablement sur le diagnostic et le projet de PADD, et, rappelant le chiffre d'une population communale de 1100 habitants environ en 2014.

Entendu les avis des membres du conseil municipal,

Considérant qu'il résulte du débat que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est conforme aux orientations souhaitées par le conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- RAPPORTE la délibération du 30 septembre 2013
- APPROUVE les présentes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols et à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

RESULTAT DU VOTE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet,  
Elle sera affichée pendant 1 mois en mairie.

- **Objet : BUDGET TRANSPORT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION 2014**  
**Délibération N° 2015-02**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014

### SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES PREVUES : 38 500.00 €	DEPENSES REALISEES: 35 597.05 €
RECETTES PREVUES 38 500.00 €	RECETTES REALISEES: 35 597.05 €

Résultat cumulé 2013 : 1 758.13 €

Résultat de l'exercice 2014 : 0.00 €

Résultat cumulé 2014 à reporter sur budget 2015 : 1 758.53 €

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif 2014, Emmanuel MURICE, Maire, quitte la salle, Patrick DENOYELLE, 1<sup>er</sup> adjoint, fait procéder à l'approbation du compte administratif 2014.

1. Après délibération, le conseil municipal (12 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2014.

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats.

2. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents (13 voix pour)

2. Après délibération, le conseil municipal (12 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2014.

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats.

2. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents (13 voix pour)

- **BUDGET TRANSPORT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 -  
Délibération N° 2015-03**

**1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :**

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section d'exploitation

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>DEPENSES</b>		
O11	charges à caractère général	45 000.00
O12	charges de personnel	8 400.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>53 400.00</b>
<b>RECETTES</b>		
7473	Subventions d'exploitation	35 000.00
7474	Participation communes	16 641.47
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>51 641.47</b>
R002	RESULTAT REPORTE	1 758.53
<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>		<b>53 400.00</b>

**Le budget primitif 2015 est voté à l'unanimité des membres présents : 13 voix pour**

- **Rapport des commissions et questions diverses**

- ✓ Emmanuel MAURICE informe qu'il convient d'élaborer un projet éducatif territorial (PEDT) afin de pérenniser les dotations de l'état pour aider au financement des activités périscolaires. Ce PEDT sera présenté au conseil d'école le mardi 17 mars 2015.
- ✓ Patrick Denoyelle présente quelques devis qui seront soumis à la commission finances en vue de préparer le budget 2015.
- ✓ Travaux de voirie réalisés par la communauté de communes : impasse du haut des jardins et rue de la 15<sup>ème</sup> division écossaise. La participation communale s'élève à 10 584 € pour la réalisation des trottoirs.
- ✓ Travaux d'effacement des réseaux : TELECOM finalise l'effacement de son réseau rue des hauts vents.
- ✓ Madame JOBARD fait part de son mécontentement concernant les horaires des réunions commissions, elle estime que 18h30 est bien trop tôt et qu'elle ne peut y participer ; elle demande aussi d'éviter de programmer des réunions le mercredi soir.
- ✓ Bertrand CAGNEAUX ET Christèle DELAUNAY informent de la mise à jour du site Internet.
- ✓ Christèle DELAUNAY précise que la fête communale se tiendra le samedi 05 septembre 2015 ; elle demande la mise à disposition des tentes de la communauté de communes.
- ✓ L'école St PIE X organise une manifestation liée au cirque. Deux spectacles, ouverts à tous, seront proposés les mardis 17 et 24 mars 2015.

**RAPPEL DES PROCHAINES REUNIONS**

- 02 mars : commission RPI
- 10 mars : Vote du budget CCAS
- 23 mars : commission finances : préparation du budget 2015
- 31 mars : vote du budget primitif 2015

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20H30